

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022

Présents: M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - M. MARCAILLOU Patrick - Mme VINDRIEUX Cécile - M. GAUTHIER Christophe - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel – M.CROS Laurent – Mme CROZE Blandine - M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte – M. LESCAILLE Bernard – M. NOIR Benjamin - M. CHALANCON Anthony.

Absents : Mme BOUCHARDON Isabelle (donne pouvoir à Mme VAREILLE Nadège) – Mme CHOMARAT Sandrine (donne pouvoir à M. VILLEMAGNE Michel) – Mme GUILLOT Priscilla (donne pouvoir à M. CHALANCON Anthony) – M. FAURIE Romain - Mme SOUBEYRAND Laura.

Secrétaire de séance : Mme VAREILLE Nadège.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin est adopté.

2022-047 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

* ADOPTE par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023.

* PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général de la commune.

* INDIQUE que la nomenclature M57 développée et par nature avec références fonctionnelles sera mise en place.

* AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention: 0

2022-048 Assujettissement des locaux vacants à la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

* DÉCIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation,

* CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2022-049 Subventions aux associations Equi'dance et l'Union des Commerçants et Artisans du pays de Saint-Agrève pour l'année 2022

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022 à l'association Equi'dance d'un montant de 220 euros.

*OCTROIE une subvention au titre de l'exercice 2022 à l'union des commerçants et artisans du pays de Saint-Agrève d'un montant de 2 000 euros répartie comme suit : 800€ de subvention et 1200 € d'aide pour les animations et manifestations dans notre village sur justification des frais.

* PRÉCISE que les crédits correspondant sont inscrits au budget.

*AUTORISE le Maire à procéder au versement des subventions.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2022-050 Convention de partenariat « Lire et faire lire »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

*APPROUVE la convention avec la FOL dans le cadre de l'opération «Lire et faire lire» telle que présentée.

*AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2022-051 Admission en non-valeur de créance irrécouvrable

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :
* ADMET en non-valeur les créances communales d'un montant de 478,71 euros,
* INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours (article 6541).
*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce marché.
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2022-052 Provision comptable pour créances douteuses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
* D'ACCEPTER la reprise de provision pour créances douteuses en concertation avec le Trésorier
* DE FIXER le montant de la reprise de provision pour créances douteuses imputée au compte 7817 d'un montant de 28,15€ ;
* D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette reprise de provision.
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2022-053 Cession d'une emprise foncière aux Chalayes : rectificatif de la délibération adoptée le 23 juin 2022

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :
* CONSTATE la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle AY370,
* AUTORISE la cession par la commune de Saint-Agrève de ladite parcelle au profit de Mme Dominique JEANPIERRE et M. Patrick SALVAIN,
* PRÉCISE que cette cession interviendra au prix de 2 000 euros et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
* AUTORISE M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

2022-054 Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Atout Ruralité » pour les opérations de déneigement des voiries communales

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :
* SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 au titre du Pacte Routier pour les frais de déneigement.
*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Le Maire remercie la commerçante pour son investissement lors de l'animation du 13 juillet 2022.

Le Maire présente les manifestations à venir : Festival au grand air de Clavière, le vétathlon, les concerts d'été...

Prochaine séance du Conseil Municipal le 15 septembre 2022 à 20h30
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

A Saint-Agrève le 1er août 2022
Le Maire
Michel Villemagne

